

Pétition

15 206 heures de travail effectuées et non payées à 399 agents et cadres de la Ville de Reims et du Grand Reims

366 126 € d'heures de travail non payées, car écrêtées...

L'employeur doit payer tout travail réellement effectué !

La mise en œuvre des 1607 heures dans le cadre de la loi Dussopt s'est traduite au sein des administrations territoriales rémoises par un système dit d'écrêtement des heures, présenté comme suit dans la délibération du 22 juin 2021 portant règlement du temps de travail :

« Le dispositif de contrôle permet de créer un système de débit / crédit sur une période trimestrielle : (...) Si, à la fin des 3 mois, l'agent a effectué plus de 8h de travail au-delà de ce qui lui était demandé, le reste sera écrêté. Ainsi, ce seront 8 heures de crédit maximum qui pourront être reportées sur le trimestre suivant ».

Le système permet donc à l'employeur d'annuler et de ne pas payer des heures de travail réellement effectuées par les agents et cadres.

L'employeur économise ainsi l'équivalent de 9,5 postes à temps plein, soit un total de 366 126 € de rémunération nette par an, soit 917 € par an pour chacun des 399 collègues concernés ou 76 € par mois.

Nous agents et cadres de la Ville de Reims et du Grand Reims demandons :

- **LE PAIEMENT OU LA RECUPERATION DES HEURES ECRETEES**
- **LA CREATION DES POSTES NECESSAIRES A LA PRODUCTION DU SERVICE PUBLIC ET A DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Nom - Prénom	Direction - service	Signature

A retourner à ufict.cgt@grandreims.fr